

**Comité de Tarn-et-Garonne**

**Fédération Française de Pétanque  
et Jeu Provençal**

# Règlement 2018

## Championnat Départemental des Clubs OPEN

Mise à jour du 28 08 18



Comité Départemental de Pétanque et Jeu provençal

Boulodrome Couvert du Marché Gare, Boulevard Chantilly, 82 000 Montauban

Tel : 05.63.20.28.85 ; Mail : cd82@petanque.fr

### Article 1:

Il est créé un championnat OPEN par équipes réservé aux joueuses ou joueurs d'un même club, avec application du règlement officiel de la F.F.P.J.P.

Ce championnat est géré par la commission compétition sous le contrôle du comité départemental.

### Article 2 :

Un même club peut inscrire plusieurs équipes.

Le club possédant plusieurs équipes à un même niveau et une même division les équipes doivent être placées dans des groupes différents. Quand il n'y a qu'un groupe les équipes doivent obligatoirement se rencontrer lors des 1ers matchs.

Les joueuses ou joueurs devront porter le haut de couleur identique de leur club, ainsi que des chaussures fermées.

### Article 3 :

Les équipes sont constituées de 6 joueurs (plus 2 remplaçants facultatifs). Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de partie, sauf en tête à tête ou aucun remplacement n'est possible, un seul joueur peut être remplacé par équipe.

#### Changement d'équipe.

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club ou limiter les changements, les Régions et les Comités départementaux doivent adopter les mesures suivantes :

- Placer les matchs des différents niveaux de championnats sur les dates fixes prévues. Les phases finales CDC/CRC doivent être placées au possible sur les dates du CNC de la période octobre/novembre.
- Etablir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe)
- Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe.
- Limitation de la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.

**CES MESURES SONT D'APPLICATION NATIONALE POUR TOUS LES NIVEAUX TERRITORIAUX, AINSI LES REGIONS ET COMITES DEPARTEMENTAUX NE PEUVENT PAS LES MODIFIER DANS LEURS REGLEMENTS INTERERIEURS RESPECTIFS.**

Les joueurs ne pouvant pas ou plus changer d'équipes en application de ces mesures sont appelés « joueurs brûlés ».

Il est recommandé aux différents Comités de Pilotage de chaque niveau de se coordonner afin de tenir compte des éventuels « joueurs brûlés ».

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous responsabilités des Comités de Pilotage respectifs.

#### Article 4 :

Dans la mesure où un club ne dispose pas de terrains en nombre de jeux suffisant, la société organisatrice aura la possibilité de faire jouer les parties en tête à tête en deux phases sur des terrains tracés (minimum 3 mètres sur 12) par la société organisatrice.

La compétition est ouverte à toutes les catégories confondues (jeune, féminine, senior) sans aucune obligation, la féminine n'étant pas obligatoire pour cette rencontre. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un coach (ou capitaine) pouvant être joueur.

L'horaire du début de compétition pour :

- Pour la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>nde</sup> et 3<sup>ème</sup> division est fixé à 9h00 (voir dates dans calendrier), sauf pour la 5<sup>ème</sup> cinquième journée à 14h30.
- Pour la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Division l'horaire est fixé le dimanche à 14h30 (voir dates dans le calendrier). Le comité de pilotage autorise 2 clubs à s'entendre sur un jour et un horaire dans ce week-end là.

Déroulement de la rencontre :

6 parties en tête à tête (2 points par victoire)

3 parties en doublette (4 points par victoire)

2 parties triplète (6 points)

Soit un total de 36 points, il peut y avoir égalité à 18 points

Pour le classement :

- Le match gagné : 3 points,
- Le match nul : 2 points
- Le match perdu : 1 point,
- Forfait : 0 point, -19 points de goal-average et 100 € d'amende (à régler au comité départemental).

## Article 5 :

Le club qui reçoit est chargé de :

- désigner l'arbitre (obligatoire en D1, D2, D3, fortement conseillé en D4 et D5)
- faire compléter la feuille de match par les responsables de chaque équipe
- de signer la feuille de match et de la retourner dans les 48 heures au Comité

La Commission compétition établit le classement.

La composition (tête à tête, doublette et triplette) sera effectuée librement par le Capitaine et portée à la connaissance de l'adversaire après inscription sur la feuille de match avant chaque début de partie.

## Article 6 :

La commission compétition définira le nombre de divisions et de groupes en fonction du nombre d'équipes inscrites.

En 2018, les équipes sont réparties au niveau départemental en 5 divisions :

1<sup>ère</sup> division : 2 groupes de 6 équipes

2<sup>ème</sup> division : 2 groupes de 6 équipes

3<sup>ème</sup> division : 4 groupes de 6 équipes

4<sup>ème</sup> division : 4 groupes de 6 équipes

5<sup>ème</sup> division : 12 groupes de 6 équipes

Pour les phases finales,

- En D1 :
  - o Ouvert à tous les joueurs (élite, honneur, promotion)
  - o Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/2 finale
  - o **Tirage** :
    - 1<sup>o</sup> groupe A contre 2<sup>o</sup> groupe B,
    - 2<sup>o</sup> groupe A contre 1<sup>o</sup> groupe B
  - o Les derniers de chaque groupe de la division 1 descendent en division 2 soit 2 clubs.
  - o Le vainqueur de la finale accèdera au CRC Open et sera champion départemental.

- En D2 :
  - Ouvert à tous les joueurs (élite, honneur, promotion)
  - Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux ½ Finale
  - **Tirage :**
    - 1° groupe A contre 2° groupe B,
    - 2° groupe A contre 1° groupe B
  - Les vainqueurs joueront le titre de champion départemental
  - Les deux finalistes accèdent à la 1<sup>ère</sup> division
  - Les deux derniers de chaque groupe de la division 2 descendent en division 3 soit 4 clubs
  
- En D3 :
  - Ouvert aux joueurs promotion et aux joueurs honneur ou élite avec un maximum de 3 sur la feuille de match,
  - Les premiers de chaque groupe accèdent aux ½ finale
  - **Tirage :**
    - 1° groupe A contre 1° groupe B
    - 1° groupe C contre 1° groupe D
  - Les vainqueurs accèdent à la finale
  - Les vainqueurs joueront le titre de champion départemental
  - Les 4 ½ finalistes accèdent à la 2<sup>nde</sup> division
  - Les derniers de chaque groupe de la division 3 descendent en division 4 soit 4 clubs.
  
- En D4 :
  - Ouvert aux joueurs promotion et aux joueurs honneur ou élite avec un maximum de 2 sur la feuille de match
  - Les 2 premiers de chaque groupe accèdent aux ¼ finale
  - **Tirage :**
    - 1° groupe A contre 2° groupe B => Rencontre 1
    - 2° groupe A contre 1° groupe B => Rencontre 2
    - 1° groupe C contre 2° groupe D => Rencontre 3
    - 2° groupe C contre 1° groupe D => Rencontre 4
  - Les vainqueurs accèdent aux ½ finale
  - **Tirage :**
    - Rencontre 1 contre Rencontre 3
    - Rencontre 2 contre Rencontre 4
  - Les vainqueurs joueront le titre de champion départemental
  - Les ½ finalistes accèdent à la 3<sup>ème</sup> division
  - Les 2 derniers de chaque groupe de la division 4 descendent en division 5 soit 8 clubs.

- En D5 :
  - o Ouvert aux joueurs promotion et aux joueurs honneur ou élite avec un maximum de 1 sur la feuille de match
  - o Les premiers de chaque groupe accèdent aux phases finales
  - o **Un tirage intégral** sera effectué au Comité Départemental en présence des capitaines pour désigner les 4 cadrages (1/8<sup>ème</sup> de finale soit 8 équipes), les 4 clubs exempts seront qualifiés pour les ¼ de finale. Ces rencontres auront lieu le 21 octobre 2018, début des cadrages à 8h30.
  - o Les 8 équipes qualifiées pour les quarts de finale montent en 4<sup>ème</sup> division
  - o **Un tirage** des ¼ de finale en présence des capitaines sera effectué le jour même des cadrages.
  - o **Un tirage intégral** des ½ finale en présence des capitaines sera effectué ce jour-là.
  - o Les vainqueurs joueront le titre de champion départemental

#### CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES :

1 - Total des points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5
- entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)

4 - Total des points « pour » le plus élevé

5 - Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair ( $6 TT + 3 D + 2 T = 11$ )

Cas exceptionnels de figue de rencontres de phases finales

Cet article est applicable :

- En cas de match nul lors de phases finales ou de barrages

Dans ces 2 cas sera appliqué, le départage au tir de précision simplifié (voir ci-après) et en cas de nouvelle égalité la « mort subite ».

Déroulement de l'épreuve de tir :

Cercle de tir de 1 m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)

Cercle de lancer de 0,5 m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)

Une liste de 6 joueurs inscrits sur la feuille de match est préétablie par les 2 capitaines avant le tir.

Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m (au centre du cercle de lancer) sur 2 tours c'est-à-dire que chacun des 6 tireurs aura 2 boules à tirer.

A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste.

Les joueurs des 2 équipes sont placés à sur le côté 2 mètres à l'arrière du tireur. Les boules de tir ne sont ramassées qu'à l'issue du 1er tour et du passage des 12 joueurs.

La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.

Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le second arbitre placé au pas de tir :

1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir

3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir

5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match.

En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée «mort subite» aux mêmes conditions que dans les 2 tours mais sans décompte de points, le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

#### Article 7 :

Le jury :

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition  
Il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés

Composition du Jury :

Le Président Organisateur (Président de Jury, à défaut l'Arbitre Principal).  
L'Arbitre Principal de la compétition.

Le capitaine de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins)

## Article 8:

### CAS DE RETARDS DE JOUEURS OU D'EQUIPES :

#### Retard d'un joueur :

Si le joueur qui arrive en retard était inscrit sur la feuille de match et qu'il n'avait pas déposé sa licence, il peut le faire au moment de son arrivée dans le délai réglementaire d'une heure.

S'il était inscrit pour jouer le tête à tête, il peut y participer avec des points pénalités en application du règlement du jeu par l'arbitre.

Si le joueur était inscrit sur la feuille de match et sa licence déposée mais passé le délai d'une heure, il ne peut plus jouer le tête à tête s'il devait y participer. En revanche, il peut participer à la phase des doublettes et des triplettes.

Passé le délai d'une heure, le joueur inscrit sur la feuille de match mais qui n'a pas déposé sa licence ne peut plus participer au match y compris comme remplaçant.

#### Retard de plusieurs joueurs :

La rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 4 joueurs. Si après le délai réglementaire d'une heure le nombre de joueurs, ayant déposé leur licence, est inférieur à 4, l'équipe est considérée comme forfait.

#### Retard de toute l'équipe :

Le délai de plus d'une heure s'applique à toute l'équipe qui perd le match, car les licences n'ont pas été déposées et la feuille de match n'a pas été remplie. L'équipe est considérée comme forfait avec applications des sanctions pécuniaires afférentes.

L'équipe en question peut jouer le match suivant de la même journée s'il y a plusieurs matchs dans cette journée

### FORFAIT ET SANCTIONS PECUNIAIRES :

#### Définition du forfait :

- concernant les équipes composées de moins de 4 joueurs et de retard de toute l'équipe.
- abandon en cours de journée ou de match.

Un club sachant qu'une de ses équipes est «FORFAIT» a pour obligation de prévenir son ou ses «adversaires» et le responsable du Comité de Pilotage de son niveau par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 19 à 0 (3 points avec un point average de + 19).

### Amendes pour forfaits :

Les sommes indiquées ci-dessous s'appliquent pour le CNC et sont des maxima à ne pas dépasser pour les niveaux départementaux CDC.

- Premier forfait :
  - o Amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs
  - o 300€ pour une journée à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives.
- Deuxième forfait :
  - o Le forfait général est prononcé avec amende au tarif du forfait ci-dessus + 400€ en CDC.

### Forfait général :

En cas de forfait général en cours de championnat, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

Le forfait général intervenant avant le début du championnat mais après l'établissement du calendrier, est considéré comme forfait général en cours de compétition avec les mêmes conditions d'amendes et de sanctions sportives.

Le forfait général d'une équipe se déclare par courrier signé du Président du Club au référent du Comité de Pilotage de son niveau et accompagné du chèque correspondant au montant de l'amende et à libeller de la façon suivante :

- CDC à libeller au comité départemental 82

Le référent du Comité de Pilotage de chaque niveau doit modifier le tirage au sort en conséquence du forfait et informer les autres équipes de la division ou groupe de l'équipe forfait

### Mode de règlement des amendes :

C'est le référent du Comité de Pilotage du niveau concerné qui établit une facture au club dont une équipe a fait forfait avec indication précise des conditions (nom précis et n° de l'équipe en CDC, date, lieu et nombre de matchs + forfait général éventuel) amenant au montant total à verser.

Cette facture sert de justificatif comptable aux 2 parties.

## Article 9 :

### **FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES :**

#### Fautes collectives commises en tant qu'équipe :

- Fautes à prendre en considération :
  - o C'est-à-dire autres que celles correspondant au Règlement du Jeu qui sont du ressort des Arbitres et Jurys comme :
    - Composition d'équipe non respectée ;
    - Remplacement de joueur non signalé ou conditions de remplacement non respectées ;
    - Refus de disputer un match ;
    - Forfait général avant (après constitution des groupes et/ou élaboration du calendrier) et en cours de compétition,
    - Ethique sportive bafouée, parties non disputées ;
    - Match «arrangé»,
    - Abandon en cours de match ou de journée,
    - Refus de règlement des amendes dues...

#### Dans tous les cas il est vivement recommandé de réunir le Jury

#### Sanctions sportives relatives aux cas cités ci-avant et pour cas non prévus :

En plus des sanctions pécuniaires (amendes) une équipe de club peut se voir infliger des sanctions sportives énumérées ci-après, par les Comités de Pilotage respectifs :

- Avertissement
- Blâme
- Non versement, partielle ou totale, de l'indemnité financière fédérale (CNC)
- Annulation de match (s) avec attribution de « 0 » point et pénalité de points pour la saison en cours avec constitution d'un nouveau classement
- Pénalité de points pour la saison suivante
- Rétrogradation d'une ou de plusieurs divisions
- Exclusion du championnat des clubs.

#### Fautes individuelles commises en tant que joueur et/ou dirigeant

#### Faute commise à l'encontre du règlement du jeu - conséquence d'un carton rouge :

Le carton rouge dans une partie en cours exclue le joueur de cette partie.

Vu que l'unité en championnat des clubs est le match (tête à tête, doublette et triplète) il est définitivement exclu du match.

Remplacement : le joueur fautif peut être remplacé, sauf dans la partie dont il est exclu, et si la feuille de match comporte plus de 6 joueurs.

Le joueur exclu peut participer au match suivant dans le cas où il s'agit d'une journée à plusieurs matchs sauf si le jury, éventuellement réuni, a décidé d'une sanction supérieure.

**En cas de litige ou de contestation il est vivement recommandé de réunir le Jury de la compétition avec application pure et simple des textes en vigueur.**

La procédure de sanctions et d'appel est rappelée à l'article suivant.

### Article 10 :

**PROCEDURES DISCIPLINAIRES :**

Fautes d'équipes :

Déclaration de litige/réclamation :

**Les litiges et les réclamations** portant sur un match opposant deux clubs, ou opposant 2 autres équipes du groupe, **doivent être immédiatement consignés auprès du Délégué et de l'Arbitre Principal.**

**Le Président du jury devra obligatoirement réunir le jury**, avant de prendre une décision. Dans le cas de suspicion de «match arrangé» notamment lors de la dernière journée, le délégué et l'arbitre devront obligatoirement arrêter la rencontre et signifier aux capitaines et aux joueurs les sanctions encourues, qu'elles soient sportives pour leur club voire disciplinaire pour les joueurs.

**Seul le président du jury pourra demander dans son rapport la saisine du Comité de Pilotage. Le rapport doit être transmis dans les 48 heures (recommandé par mail)** notamment dans le cas de faute collective et de connivence entre les équipes.

**Les résultats transmis par le président organisateur seront considérés comme seuls valables et entérinés.**

Instruction et décision de sanction :

Les fautes collectives et celles non prévues imputables à une équipe seront traitées directement par le Comité de Pilotage du niveau en question: CDC par le Comité de Pilotage Départemental qui a le pouvoir de décision et de sanction

Chargé d'instruction du dossier : le responsable du Comité de Pilotage du niveau ou son remplaçant désigné.

Entretien contradictoire et décision de sanction : présence obligatoire de 3 membres minimum ou 5 membres maximum du Comité de Pilotage du niveau de la compétition  
La notification de sanction (ou de non sanction) peut être transmise par mail aux clubs impliqués.

### Conditions d'appel :

L'appel peut être transmis dans les 10 jours qui suivent la réception de la notification de sanction au Président du Comité Directeur du niveau concerné. Il statuera en appel sans la présence des membres du Comité de Pilotage ayant statué en 1<sup>ère</sup> instance.

### Suites éventuelles :

Le Président du Comité Directeur de l'instance concernée a le pouvoir d'engager des poursuites individuelles auprès de sa Commission de Discipline de 1<sup>ère</sup> instance.

### Fautes individuelles de joueurs et/ou dirigeants :

Dans tous les cas (même après décision de jury) c'est l'instance disciplinaire du niveau de compétition qui est saisie suivant nos procédures disciplinaires en vigueur.

Pour le CDC : Commission Départementale de Discipline, appel à la Commission Régionale



*Sous réserve de modifications*